Allianz Trade

Le recouvrement à l'international

Tout ce qu'il faut savoir

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

MARS | 2025

La vie de votre dossier chez Allianz Trade

A l'international, le processus varie en fonction du contexte local de votre débiteur.

Nous vous contactons sur tous les événements clés :

- à réception de votre premier dossier Export
- en cas de contexte particulier (litige, procédure collective...)
- 30 jours après l'ouverture de votre dossier
- quand une action en justice est envisagée
- à la clôture de votre dossier

Les + d'Allianz Trade

Nous nous adaptons à vos besoins en veillant à préserver vos relations commerciales.
Nous gérons votre recouvrement que votre créance soit garantie ou non garantie.

Pour toute question, contactez-nous :

Via Allianz Trade Online

Echangez en temps réel sur les dossiers confiés
https://online.allianz-trade.com

Via téléphone :

Notre service clients vous répond au
01 84 11 50 54
lundi - vendredi / 8h15-18h

Via email :

Ecrivez à
exportcollectionfr@allianz-trade.com

L’agence de recouvrement international

Une équipe dédiée en France

- 7 juristes contentieux internationaux et multilingues

Les + d’Allianz Trade

Un interlocuteur français pour vos dossiers
Une qualité de service identique quel que soit le pays

Allianz Trade dans le monde

- Près de 350 spécialistes du recouvrement
- 1 réseau mondial de correspondants, d’avocats et d’huissiers

Les + d’Allianz Trade

Un recouvrement de proximité
Des actions adaptées au contexte juridique et culturel local

Adoptez les bons réflexes !

La réactivité est un facteur clé du succès des actions de recouvrement.

Soyez vigilants !

En amont de toute relation commerciale à l'export, gardez une certaine rigueur administrative.

Ne livrez pas sans avoir ...	▪ un contrat signé ▪ au moins une commande écrite
Vérifiez l'identité de votre interlocuteur ...	▪ assurez-vous que votre interlocuteur fasse vraiment partie de la société ▪ soyez vigilants notamment en cas de demande de livraison à une adresse inconnue
Conservez les preuves de livraison comportant ...	▪ la signature ▪ le cachet commercial du client
Veillez aux clauses contractuelles de nature à préserver vos droits	▪ clause de réserve de propriété ▪ clause d'attribution de juridiction, d'arbitrage et ou de droit applicable ▪ clause pénale

A l'étape de la déclaration de votre dossier contentieux, transmettez-nous votre dossier dans les plus brefs délais, accompagné d'un maximum d'informations.

Les coordonnées complètes de votre client	▪ nom et adresse de l'entreprise ▪ nom de votre interlocuteur ▪ e-mail ▪ téléphone ▪ fax...
Les justificatifs en votre possession	▪ copie des factures ▪ copie des bons de commande et des bons de livraison ▪ extraits de comptes à jour ▪ copie des conditions générales de vente ou du contrat
Tout contexte particulier et la copie des correspondances	▪ litige, proposition de paiement, démarches entreprises ...
Tout paiement reçu ou avoir émis	

Ces informations seront indispensables pour toute action judiciaire et dans certains pays pour déclarer votre créance dans le cadre d'une procédure collective.

Une fois le dossier confié en recouvrement à Allianz Trade, faites confiance à notre expertise.

Nous sommes à vos côtés depuis plus de 90 ans !

Les cas d'usurpation d'identité à l'international se multiplient.
Besoin de protéger votre entreprise contre le risque de fraude ?
Contactez-nous.

Vos questions / réponses

Pourquoi privilégier l'amiable ?

90% de nos récupérations sont le résultat de négociations amiables tenant compte :
- des capacités financières de votre débiteur
- de vos enjeux commerciaux
- de la culture de votre débiteur

Même si vous avez déjà mené des négociations avec votre client, le poids d'Allianz Trade et le changement d'interlocuteur permettent souvent de débloquer une situation tout en préservant vos relations commerciales.

Pourquoi n'allez-vous pas en procédure judiciaire dans tous les dossiers ?

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour qu'une action judiciaire aboutisse à un paiement.

Les chances d'obtenir un jugement conforme :
- quel est le tribunal compétent ?
- quels sont le délai et le coût de la procédure envisagée ?
- quelles sont les exigences en matière de pièces justificatives ?

La possibilité de contraindre le débiteur à exécuter le jugement obtenu :
- le débiteur est-il en procédure collective ?
- le débiteur poursuit-il son activité ?
- le débiteur dispose-t-il d'actifs saisissables ?

Que faites-vous lorsque le débiteur soulève une contestation ?

Notre premier objectif est d'obtenir le paiement de la partie non contestée de votre créance. Nous répondons toujours aux contestations à l'aide de vos documents justificatifs et en nous référant à la loi applicable.

Lorsque votre débiteur refuse tout paiement et maintient sa position de contestation par écrit, nous analysons le bien-fondé de sa position et arrêtons avec vous une stratégie de nature à sauvegarder au mieux vos intérêts.

Les issues possibles sont :
- un accord amiable : reprise de marchandise, abandon partiel, compensation
- l'engagement d'une procédure judiciaire, si les critères d'efficacité sont réunis.

Que faire en cas de problème avec vos services en ligne ?

Notre service clients vous répond au 01 84 11 50 54

Et si j'ai une question sur mon indemnité/un relevé d'opérations contentieuses ?

Ecrivez-nous :
accueiletservices@allianz-trade.com

Plus d'informations ?

Contactez notre département Accueil & Services
01 84 11 50 54
Lundi - vendredi / 8h15 - 18h00

RDV sur votre site dédié Mon espace Allianz Trade

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Recouvrement amiable des créances – Mandataire de recouvrement
Euler Hermes Recouvrement France - Société par actions simplifiée au capital de 800 000 EUR - RCS Nanterre B 388 237 026
Siège social : 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

allianz-trade.fr

paplers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.